

REGLEMENT PARTICULIER BEX MONS 2022

Art. 01 Réglementation

Club organisateur : Royal Mons Auto Moto Club (monsbex@gmail.com, 0473/81.75.24)

Manifestation

Nom : 2^{ème} Endurance internationale du Doudou

Date(s) : 30 avril & 1 mai 2022

Type : Epreuve reprise aux calendriers Open de la FIM Europe sous le numéro EMN 30/856 et de la FIM sous le numéro IMN 490/36

Programme

Samedi 30/4

Course CLASSIC composée de 2 manches de 90 minutes (en SOLO ou en DUO) pour Vintage (motos construites jusqu'en 1982, avec classements séparés V1=1978 à 1982, V2=1972 à 1977 et V3=pré 1972) et Evolution (motos construites entre 1983 et 1992, avec classements séparés E1=1983 à 1989 et E2=1990 à 1992). Cette course ne compte pas pour le championnat BEX Vintage.

Course Sur-Ron composée de 3 manches de 20 minutes (en SOLO).

Course KIDS composée de 2 manches de 30 minutes (en SOLO), comptant pour les championnats de Belgique BEX 65 et BEX 85 (Première épreuve du championnat : MONS1).

Dimanche 1/5

Course d'endurance BEX d'une durée de 5 heures (en DUO) ou de 3 heures (en SOLO), la classe BEX Vintage incluse, disputée en une manche, comptant pour le championnat de Belgique.

Course BEX KIDS composée de 2 manches de 30 minutes (en SOLO), comptant pour les championnats de Belgique BEX 65 et BEX 85 (2^{ème} épreuve du championnat : MONS2).

La manifestation est régie par le code sportif de la FMB et ses annexes, par le règlement BEX 2022 édité par la FMB ainsi que par le présent règlement particulier.

L'organisateur a souscrit une assurance RC organisation auprès de la FMWB.

Art. 02 Parcours

Lieu : Site du Bois Brûlé à Ghlin. La longueur du parcours pour la course BEX est d'environ 3500 mètres ; le circuit est réduit à une longueur d'environ 1500 mètres pour les 2 épreuves réservées aux BEX Kids.

En cas de force majeure, le parcours pourra être modifié à tout moment de la manifestation, sur décision conjointe du directeur de course et du comité d'organisation.

La capacité maximale du circuit pour les différentes courses sera définie par le directeur de course lors de l'inspection finale. Les durées A et B des procédures « Stop and Go » seront également définies lors de cette inspection.

Art. 03 Engagement

Montant des engagements (location du transpondeur compris). Ces montants ne comprennent pas le prix de la licence à la journée (obligatoire pour les non-licenciés FMB qui doivent, par ailleurs, être membre d'un club affilié FMB). Les montants des engagements sont majorés d'un supplément de licence pour les titulaires de licences annuelles FMB qui ne possèdent pas la licence BEX (tableau détaillé repris dans la page du site FMB dédiée à l'épreuve concernée).

Samedi 30/4

Sur-Ron : 20€

BEX KIDS : 40€

Classic SOLO : 60€

Classic DUO : 100€ (par équipage)

Dimanche 1/5

BEX KIDS : 40€

Endurance BEX 1, BEX 2 et Vintage SOLO : 80€

Endurance BEX1, BEX 2 et Vintage DUO : 130€ (par équipage)

Les inscriptions pour les épreuves BEX Kids (samedi et dimanche) et pour l'endurance BEX du dimanche sont à introduire via le formulaire disponible sur le site FMB.

Pour les inscriptions des courses Sur Ron et Classic du samedi, les inscriptions sont à introduire directement via le club organisateur.

Inscriptions possibles jusqu'au jour de l'épreuve sauf si la capacité du circuit est atteinte avant. Taxe administrative de 20 € sur le droit d'inscription en cas d'inscription sur place.

Numéro de compte où les versements doivent être versés :

IBAN: BE82 3700 0097 7868 du Royal Mons Auto Moto Club

Mentionnant en communication **les noms des coureurs.**

Art. 04 Spécificités de la manifestation

Le parc des coureurs/officiels sera accessible à partir de vendredi 29/4 à 15 heures.

Art. 05 Formalités à l'arrivée sur le site

Les participants se présenteront au secrétariat de l'épreuve afin d'y procéder aux formalités administratives. Ils recevront leur dossard reprenant leur numéro de course attribué, et un transpondeur contre dépôt d'un document d'identité qui sera restitué lors de la remise des pièces intactes.

Chaque coureur sera muni d'un bracelet, placé par le secrétariat. Il sera en plus remis à chaque concurrent 1 bracelet mécanicien (par coureur) ainsi qu'un pour un panneauteur. L'accès à la zone d'assistance étant limité aux seuls détenteurs d'un bracelet.

Chaque équipe recevra une « fiche concurrent » à compléter avant présentation de la ou des motos au contrôle technique.

Le parc de travail sera sous surveillance de commissaires durant toute la durée de l'épreuve, c.à.d. depuis l'introduction du premier motocycle jusqu'à 15 minutes après la fin de l'épreuve.

Art. 06 Classements

Un podium aura lieu pour les classements finaux de chaque catégorie.

Art. 07 Officiels

Directeur de course : René SPRUMONT

Adjoint direction de course : Manuel THEYS , SONNTAG Frédérick, Francis PRINCE

Econome: Marc PARIZEL

Commissaire d'organisation : Charles-Olivier DESCHAMPS

Secrétaire de la manifestation : Michel COLLART

Responsable chronométrage : David SANZOT (Chrono FMWB)

Responsable technique : Michel PRUMONT, Adelin NAESSENS, Marc PIERMONT (stage)

Environnement : TBA

Médecin de service : TBA

Service médical : TBA

Art. 08 **Horaire général**

Programme du samedi 30 avril 2022

7h00	Ouverture du secrétariat sportif
7h15	Ouverture du contrôle technique
9h00 – 9h10	Essais chrono Sur-Ron (10')
9h20 – 9h50	Essais chrono Kids (30')
10h00 – 10h45	Essais chrono Classic (45')
11h00 – 11h20	1ère manche Sur-Ron (20')
11h40 – 12h10	1ère manche Kids (30')
12h30 – 14h00	1ère manche Classic (90')
14h15 – 14h35	2ème manche Sur-Ron (20')
14h50 – 15h20	2ème manche Kids (30')
15h30	Podium Kids
15h45 – 17h15	2ème manche Classic (90')
17h25 – 17h45	3ème manche Sur-Ron (20')
18h	Podiums Classic & Sur-Ron

Programme du dimanche 1 mai 2022

7h00	Ouverture du secrétariat sportif
7h15	Ouverture du contrôle technique
8h00 – 8h30	Essais chrono Kids (30')
8h50 – 9h20	Essais libres BEX (30')
09h40 – 10h10	1ère manche Kids (30')
10h30 – 11h00	Essais chrono BEX (30')
11h20 – 11h50	2ème manche Kids (30')
12h00	Podium Kids
12h30 – 17h30	Course 5h BEX (300')
18h00	Podium BEX

Art. 09 **Approbation**

Le présent règlement particulier a été approuvé par le coordinateur BEX en date du 07 février 2022.